



Séance du 16 décembre 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Chatelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 25

Absents : 17

dont suppléés : 0

dont représentés : 6

Votes pour : 31

Votes contre : 0

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 31

Date de la convocation

10/12/2025

Date de publication

18/12/2025

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J.-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J.-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M.-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, J.-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. MIESCH, A. NAWROT, E. PARROT, A.-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J.-L. SALORT, G. TRAVERS, P.-C. VILQUIN-CUENIN, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : G. MICLO à J.-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J.-L. SALORT, E. HOTZ à P. GUIGON, C. LESOU à J. CHIPAUX, V. ORIAT-BELOT à J.-L. ANDERHUEBER, C. PARTY à C. CANAL

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 124-2025

Objet : Finances - budget principal - AE-CP

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5217-10-9, L2311-3 et R2311-9,
- la délibération n°103-2022 du 8 novembre 2022 portant lancement des consultations afférentes au transfert de la compétence eau potable et à la réalisation des SDAEP, PGSS et PIC,
- la délibération n°039-2023 du 4 avril 2023, n°131-2023 du 19 décembre 2023 et n°153-2024 du 17 décembre 2024 portant sur la création d'une autorisation d'engagement et des crédits de paiement afférents,

Monsieur le Président rappelle le principe des autorisations d'engagement et des crédits de paiement et notamment que :

- l'autorisation d'engagement (AE) fait apparaître le coût global et le calendrier prévisionnel de réalisation d'un engagement sur plusieurs exercices,
- les crédits de paiement (CP) correspondent à l'inscription budgétaire annuelle des sommes nécessaires au paiement des dépenses au cours de l'exercice considéré, l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie uniquement à leur égard.

Ce fractionnement sur plusieurs exercices constitue un aménagement au principe budgétaire de l'annualité qui présente notamment l'avantage de ne pas avoir à financer sur un seul exercice une opération qui s'étendra sur plusieurs, tout en matérialisant l'engagement de réaliser l'ensemble. La procédure favorise la gestion pluriannuelle des crédits et permet d'améliorer la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme. L'autorisation d'engagement ne peut s'appliquer à des dépenses de personnel, ni à des subventions versées à des organismes privés.

Monsieur le Président attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'avant le vote du budget suivant, ce procédé rend loisible le paiement des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation d'engagement votée, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent, s'agissant d'un budget correspondant à la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Dans le cadre des études préalables à la prise de compétence eau potable, Monsieur le Président propose de procéder aux ajustements nécessaires :

- crédits de paiement 2025 : - 33 438 €
- autorisation d'engagement : - 33 438 €

N° ou intitulé de l'AP	Montant de l'AP (€ TTC)	CP réalisé en 2023 (€TTC)	CP réalisé en 2024 (€TTC)	CP réalisé en 2025 (€TTC)
Etudes préfigurant la prise de compétence eau potable	202 170,00 €	32 925,00 €	55 956,00 €	113 289,00 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 090-200069060-20251216-2025028-BF

Berser
Levraud

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la modification de l'autorisation d'engagement et des crédits de paiement ~~afférents aux études~~

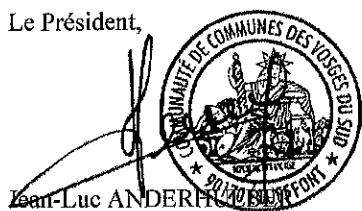
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC BELFORT 2

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Le secrétaire de séance,



Christian CANAL